

Casablanca, le 20 Mai 2022

Les actionnaires de la société SNEP, société anonyme au capital de 240 000 000,00 dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 22 juin 2022 à 10 heures. L'assemblée se tiendra au siège administratif, Site industriel SNEP, Route côtière 111 Mohammedia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

01. Examen du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes et les opérations réalisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
02. Examen du rapport général des Commissaires Aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et approbation des comptes dudit exercice ;
03. Examen du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et approbation des conventions visées à l'article 56 de la Loi relative aux sociétés anonymes ;
04. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
05. Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
06. Quitus aux Commissaires Aux Comptes pour leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
07. Ratification de la cooptation d'une Administratrice Indépendante ;
08. Nomination de Commissaire Aux Comptes ;
09. Fixation des jetons de présence ;
10. Questions diverses ;
11. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

L'Assemblée Générale se compose des actionnaires possédant au moins dix actions.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la Loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et amendée (la « Loi »), disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription du projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir par courriel à l'adresse suivante : sec.dg@snep.ma

Au cas où aucune demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale n'est adressée de la part d'un actionnaire, le présent avis de réunion tiendra lieu d'avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée générale se tiendra en présentiel. Toutefois les modalités de participation physique à l'Assemblée Générale pourront évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont ainsi invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2022 sur le site de la société www.snep.ma/Infos-Financières

Vote par procuration :

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, en remplissant le formulaire de pouvoirs, dont une copie est disponible sur le site internet de la société www.snep.ma/Infos-Financières

PROJET DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 134 242 347,78 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, telle que modifiée et complétée par les Lois 20-05 et 78-12, les actionnaires ayant droit de vote approuvent les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation suivante des résultats :

BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE 2021 (MAD)	134 242 347,78
(+) REPORT À NOUVEAU ANTÉRIEUR (MAD)	359 990 611,93
RÉSULTAT DISTRIBUABLE (MAD)	494 232 959,71
(-) DIVIDENDE (20 DIRHAMS/ACTION)	48 000 000,00
REPORT À NOUVEAU AU 31/12/2021 (MAD)	446 232 959,71

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende global de 48 000 000 dirhams, soit un dividende unitaire de 20 dirhams par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué soit **446 232 959,71 dirhams**.

L'Assemblée Générale décide de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les modalités de mise en paiement des dividendes selon les conditions prévues par les dispositions de l'article 332 de la Loi 17-95.

Quatrième résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et définitif pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et aux commissaires aux comptes quitus entier et définitif de l'exécution de leur mandat durant ledit exercice.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation de Madame Amina FIGUIGUI en qualité d'Administratrice Indépendante.

Madame Amina FIGUIGUI exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat du commissaire aux comptes :
- Cabinet COOPERS AUDIT MAROC,
- Représenté par M. Abdelaziz AL MECHAT

Pour une période statuaire de trois années, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice comptable 2021 pour un montant global net de 850 000 dirhams.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

A propos de SNEP

La Société Nationale d'Electrolyse et de Pétrochimie a été créée en 1973 à l'initiative de l'Etat marocain, pour répondre aux besoins croissants de l'économie nationale en produits de chimie et de pétrochimie. Leader national de la production de PVC, de la soude caustique, d'acide chlorhydrique, d'eau de javel et de chlore, SNEP filiale de YNNA Holding est cotée à la Bourse de Casablanca depuis 2007. SNEP emploie environ 560 collaborateurs dans le respect des normes de sécurité-santé-environnement et figure parmi les premières sociétés marocaines disposant du label RSE de la CGEM, une distinction qui vient enrichir son adhésion à la Charte de YNNA Holding pour l'Engagement Social et le Développement Durable.